

## Les Chiffres

Retrouvez p.10  
**Le regard  
de Rexecode**

## Le Mot

Après une année 2023 marquée par une augmentation significative des défaillances d'entreprise, la nouvelle hausse des principaux indicateurs de l'AGS de ce 1<sup>er</sup> trimestre est annonciatrice d'une année 2024 encore difficile pour les entreprises.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, le nombre d'affaires ouvertes par l'AGS s'établit à 7 065 et progresse de près de 20% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Des disparités régionales subsistent avec une hausse particulièrement marquée dans les territoires ultramarins : Guadeloupe (+60%), La Réunion (+52%) et Martinique (+43%).

Le nombre de bénéficiaires progresse également au cours du trimestre (+27% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023). Environ 83 000 salariés ont ainsi bénéficié de la garantie des salaires par l'AGS, dont plus d'un quart en Île-de-France (26%). L'augmentation la plus importante est enregistrée dans le secteur de l'enseignement, la santé et l'action sociale (+91% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023). Le commerce est en recul (-8%) après avoir occupé la première position du classement au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 remplacé par le secteur de la construction (19% des bénéficiaires).

Dans ce contexte de hausse continue de l'activité, la mobilisation des équipes de l'AGS permet de maintenir des délais de traitement en deçà des délais légaux : 67% des

demandes d'avance ont été traitées dès le lendemain de leur réception et 92% dans les 3 jours.

Les montants avancés ont progressé au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 de plus de 20% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. A fin mars 2024, les montants avancés s'établissent à 496,8 M€, soit le niveau des avances le plus élevé depuis 2015 sur la même période.

Les montants récupérés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 s'élèvent à 103,5 M€, en progression de plus 20% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Les cotisations recouvrées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, sont quant à elles, à 304,3 M€ contre 243,8 M€ au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, soit une augmentation de 25% imputable au relèvement du taux de cotisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Malgré la hausse des cotisations recouvrées et des récupérations, les recettes n'ont permis que de couvrir seulement 82% des montants avancés au 1<sup>er</sup> trimestre.

L'AGS continue de jouer pleinement son rôle de protection des salariés des entreprises en difficulté, dans ce contexte économique difficile, tout en restant attentive à l'équilibre financier du régime.

Bonne lecture,  
**Antonin Blanckaert**  
Directeur général de l'AGS

## Chiffres clés

Données du 1<sup>er</sup> trimestre 2024  
(vs 1<sup>er</sup> trimestre 2023)

## AFFAIRES OUVERTES

7 065 

▲ +19,2%

## AVANCES

497 Millions d'euros  
▲ +20,5%

## BÉNÉFICIAIRES

82 976 

▲ +26,7%

## RÉCUPÉRATIONS

104 Millions d'euros  
▲ +20,5%

## COTISATIONS RECOUVRÉES\*

304 Millions d'euros  
▲ +24,9%

## CONTENTIEUX

5 504 

▲ +22,4%

(\*) Les montants recouvrés par le régime AGS au cours des deux derniers mois sont des estimations et feront l'objet d'une régularisation ultérieure par l'Urssaf Caisse Nationale.

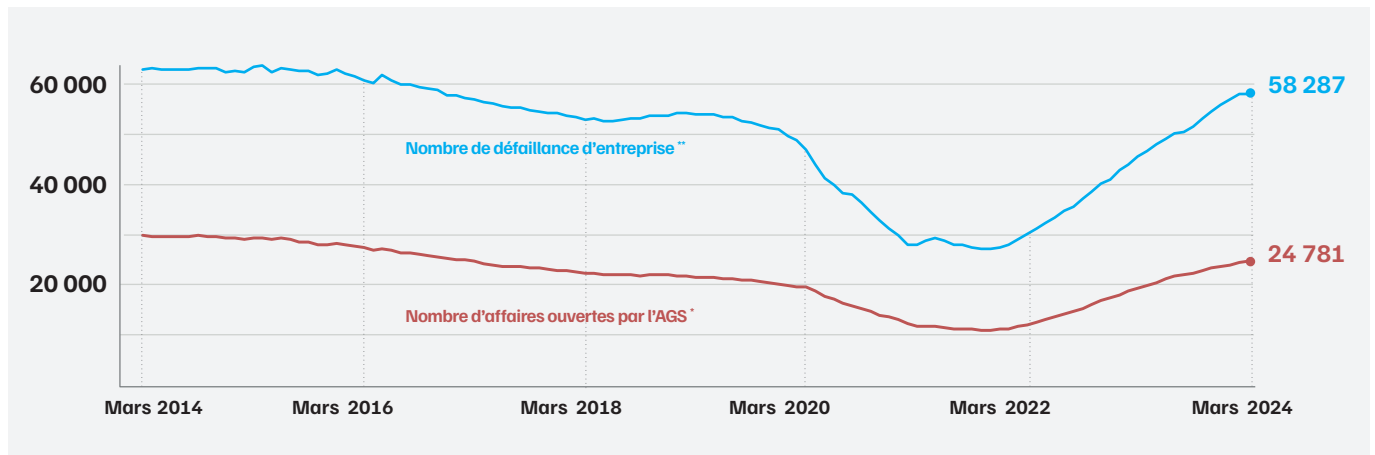
# Défaillances d'entreprise et affaires ouvertes

## Défaillances d'entreprise et affaires ouvertes en augmentation

Le nombre de défaillances d'entreprise enregistrées par la Banque de France continue de progresser pour dépasser les 58 000 défaillances sur les 12 derniers mois, soit le niveau le plus élevé depuis novembre 2016.

Près de 24 800 nouvelles affaires ont été ouvertes par l'AGS sur les 12 derniers mois dont 7 065 affaires enregistrées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, soit une hausse de 19,2% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

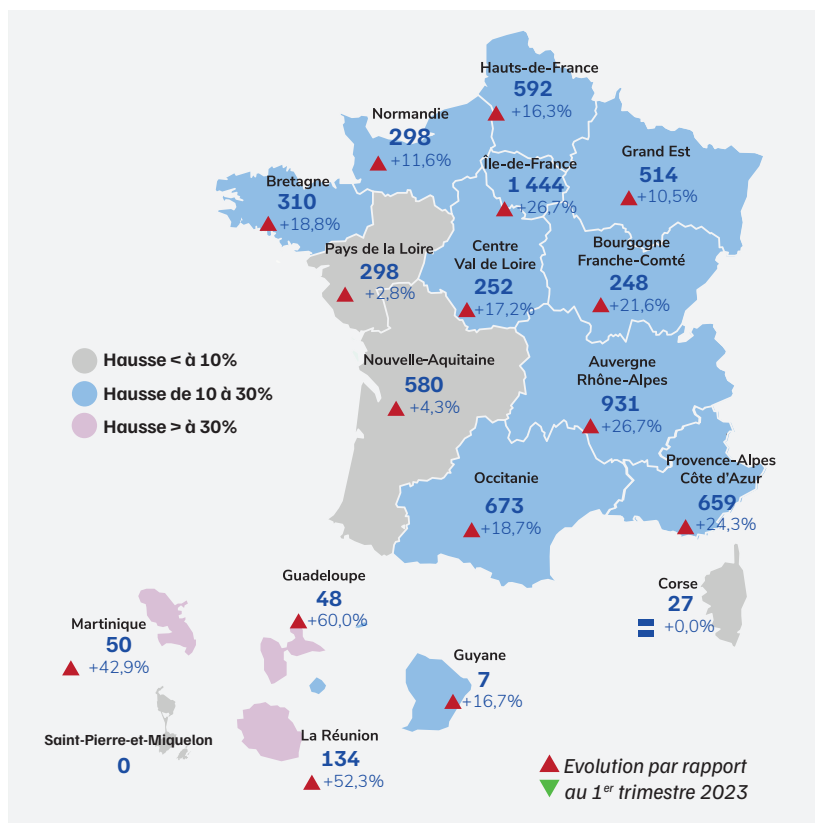
Défaillances d'entreprise et affaires ouvertes AGS (sur 12 mois glissants)



\* Données de l'AGS actualisées au 31 mars 2024 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

\*\* Données de la Banque de France actualisées en avril 2024 - Révision mensuelle des 24 derniers mois

Affaires ouvertes par région au 1<sup>er</sup> trimestre 2024



## Hausse des affaires ouvertes dans toutes les régions

Le nombre d'affaires ouvertes au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 a augmenté de 19,2% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Bien que cette augmentation s'observe dans toutes les régions, la hausse est plus marquée dans les territoires ultramarins : Guadeloupe (+60%), La Réunion (+52%) et Martinique (+43%).

Les plus faibles évolutions sont enregistrées dans les Pays de la Loire (+3%) et en Nouvelle-Aquitaine (+4%). Le nombre d'affaires ouvertes reste stable en Corse et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

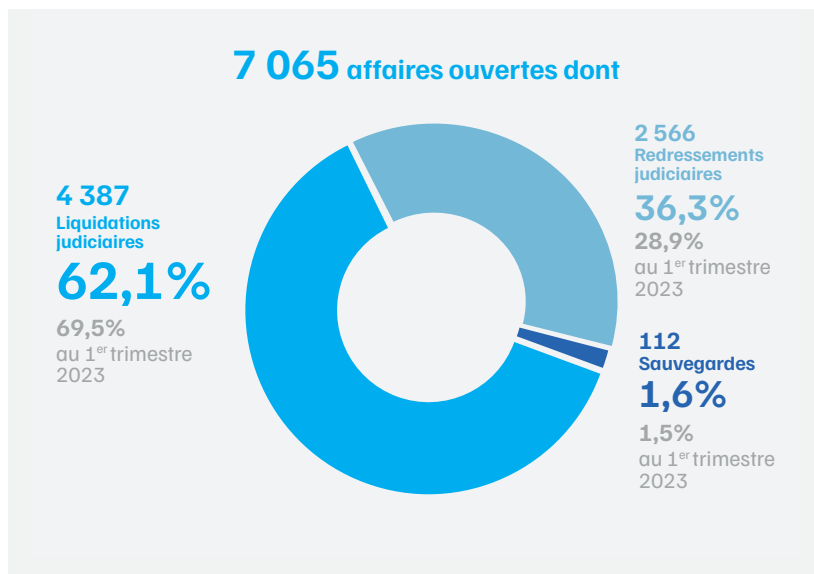
L'Île-de-France, qui concentre plus d'une affaire ouverte sur cinq, enregistre une augmentation de près de 27%.

## Part des redressements judiciaires en progression

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, plus de 36% des dossiers ouverts concernent des procédures en redressement judiciaire alors que 29% des dossiers étaient concernés par cette procédure au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Les liquidations judiciaires représentent quant à elles 62% des affaires ouvertes par le régime au cours de ce trimestre. Cette proportion est en nette baisse par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (69,5 %). Parmi ces liquidations, plus de 90% sont des liquidations judiciaires directes.

Affaires ouvertes par type de procédure au 1<sup>er</sup> trimestre 2024

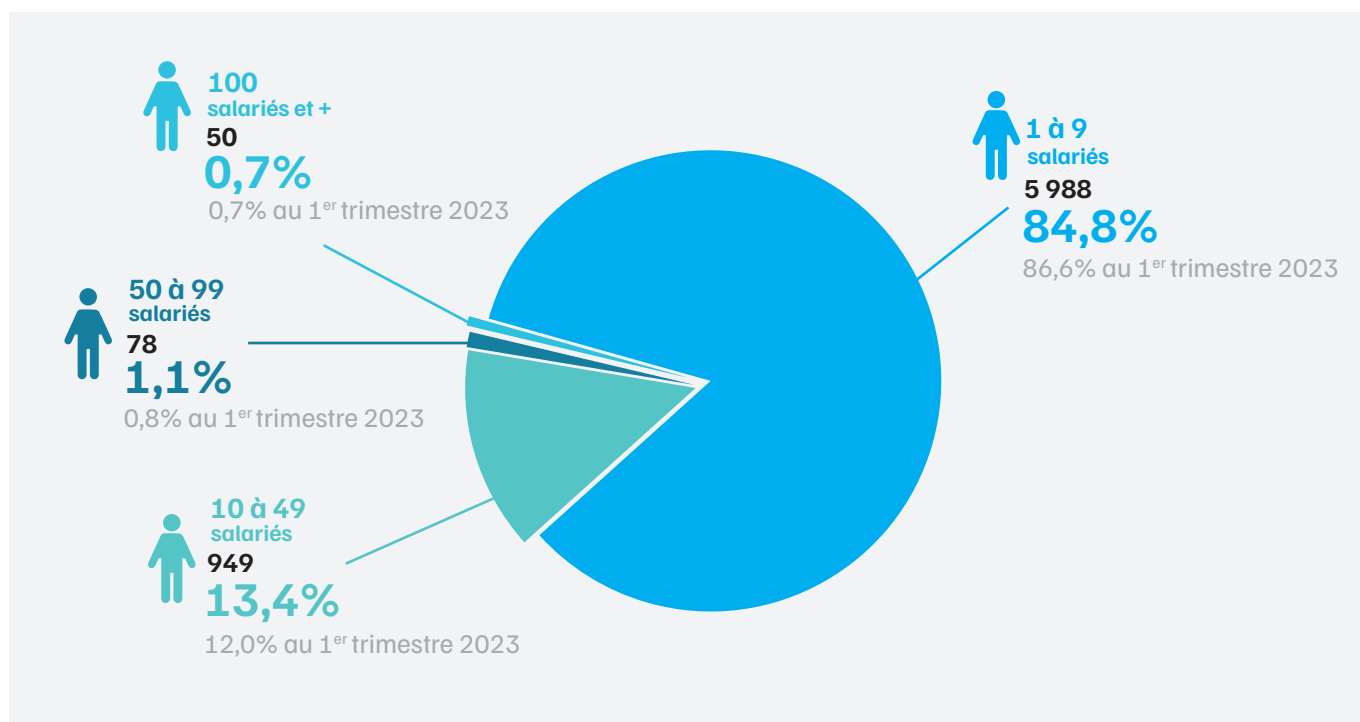


## Des interventions majoritairement au profit de petites entreprises

Les interventions de l'AGS restent majoritairement au profit des entreprises de moins de 10 salariés (84,8% au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 contre 86,6% au 1<sup>er</sup> trimestre 2023).

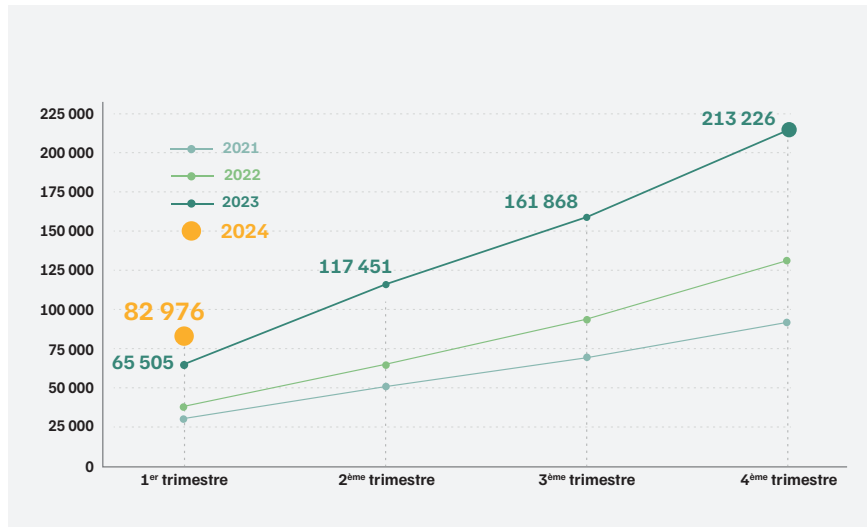
Si les entreprises de plus de 100 salariés représentent seulement 0,7% des interventions réalisées au cours du trimestre, leur nombre est passé de 39 au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 à 50 au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Affaires ouvertes par taille d'entreprise au 1<sup>er</sup> trimestre 2024



# Bénéficiaires

Nombre de salariés bénéficiaires (cumul en fin de trimestre)



## Augmentation du nombre de salariés bénéficiaires

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, près de 83 000 salariés ont bénéficié de l'intervention du régime AGS, soit une hausse de 26,7% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.



**Clé de lecture :** Au 31 mars 2024, 82 976 salariés ont bénéficié de l'intervention du régime AGS depuis le début de l'année.

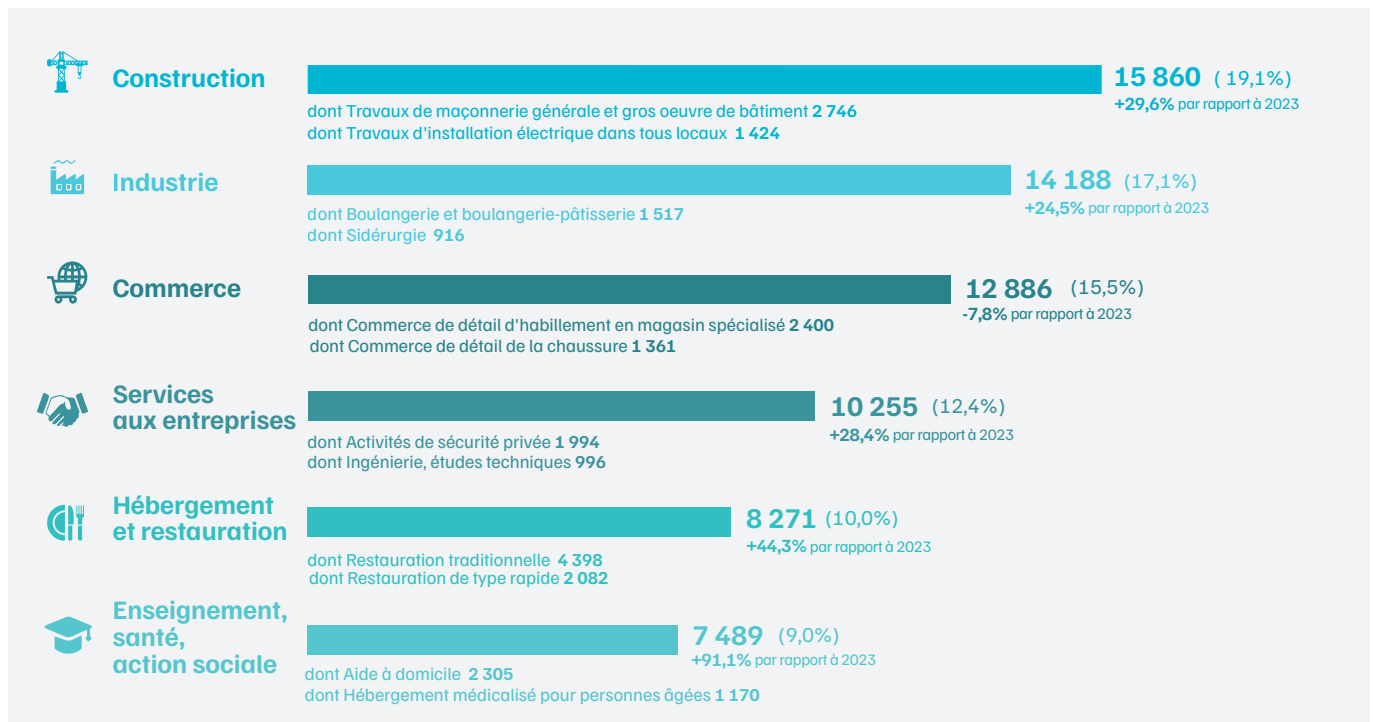
## Hausse dans les principaux secteurs d'activité à l'exception du secteur du commerce

Les 6 principaux secteurs d'activité concentrent plus de 83% des salariés bénéficiaires au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

L'augmentation la plus importante est enregistrée dans le secteur de l'enseignement, santé, action sociale (+91% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023).

Le commerce est en recul (-7,8%) alors qu'il représentait le premier secteur d'activité en nombre de bénéficiaires au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. La première position est occupée par le secteur de la construction (19,1%), soit une augmentation de 0,4 point par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Nombre de bénéficiaires par secteur d'activité au 1<sup>er</sup> trimestre 2024



**Clé de lecture :** Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, le secteur de la construction représente 19,1% des bénéficiaires de la garantie AGS.

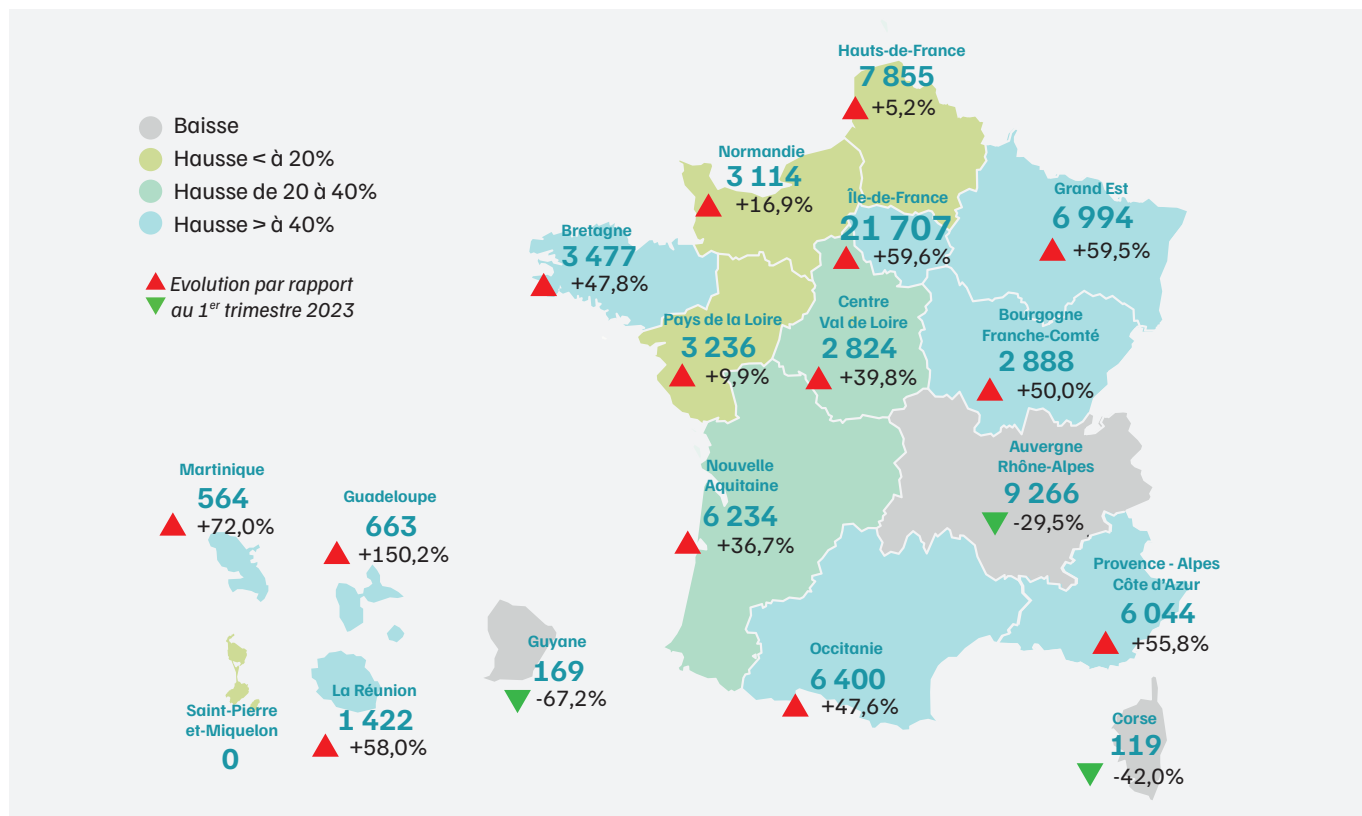
## Plus d'un bénéficiaire sur quatre en Île-de-France

Le nombre de bénéficiaires est en hausse au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 dans la majorité des régions à l'exception de l'Auvergne-Rhône-Alpes (-29,5%), de la Corse (-42%) et de la Guyane (-67,2%).

A l'image des affaires ouvertes, les augmentations les plus importantes sont enregistrées en Guadeloupe (+150%) et en Martinique (+72%).

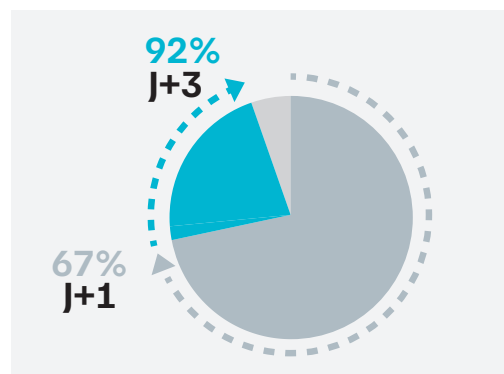
L'Île-de-France concentre le plus grand nombre de bénéficiaires (21 707), soit plus de 26% des bénéficiaires de la garantie AGS au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Nombre de bénéficiaires par région au 1<sup>er</sup> trimestre 2024



## Plus de 9 demandes d'avance sur 10 traitées dans les 3 jours

Les délais de traitement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 témoignent de la performance de nos équipes dans un contexte de hausse continue des affaires ouvertes : 67% des demandes d'avance ont été traitées dès le lendemain de leur réception et 92% dans les 3 jours.



### Rappel des règles légales - Article L.3253-21 du code du travail

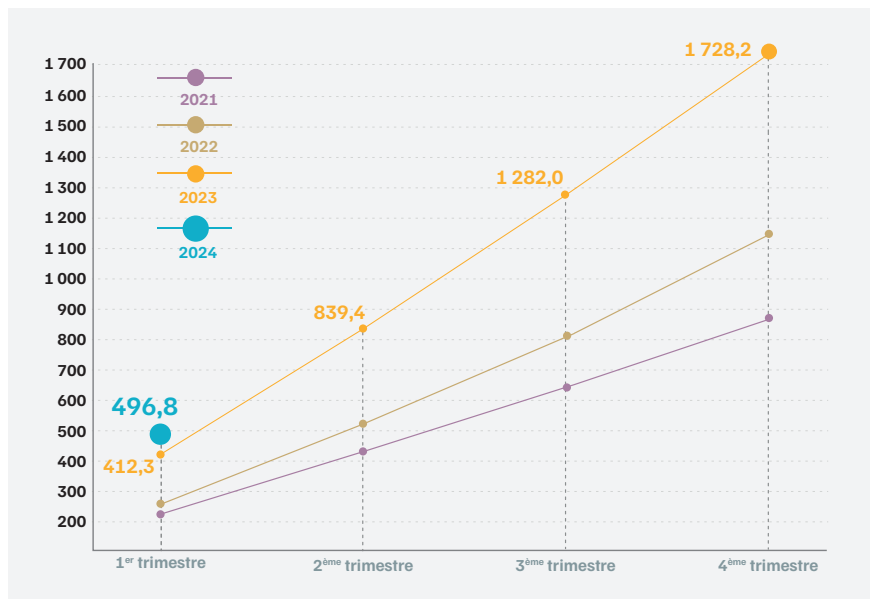
A réception du relevé de créances et des pièces nécessaires à son traitement, le régime AGS dispose de délais légaux pour la mise à disposition des fonds :

- dans les 5 jours pour les créances superprivilégiées dont les salaires et les congés payés, et les autres créances de salaires.
- dans les 8 jours pour les créances dues au jugement d'ouverture (non superprivilégiées) et les autres créances.

Engagé et solidaire, aux côtés des entreprises en difficulté et de leurs salariés, le régime AGS paye donc les bénéficiaires dans des délais inférieurs aux délais légaux.

# Avances

Montants avancé (en millions d'euros - montants cumulés en fin de trimestre)



## Des montants avancés en progression

Les montants avancés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 s'élèvent à 496,8 M€, soit une hausse de 20,5% par rapport à l'année précédente. Le niveau des avances à fin mars est le plus élevé depuis 2015 (506 M€).

**Clé de lecture :** Au 31 mars 2024, 496,8 M€ ont été avancés depuis le début de l'année.

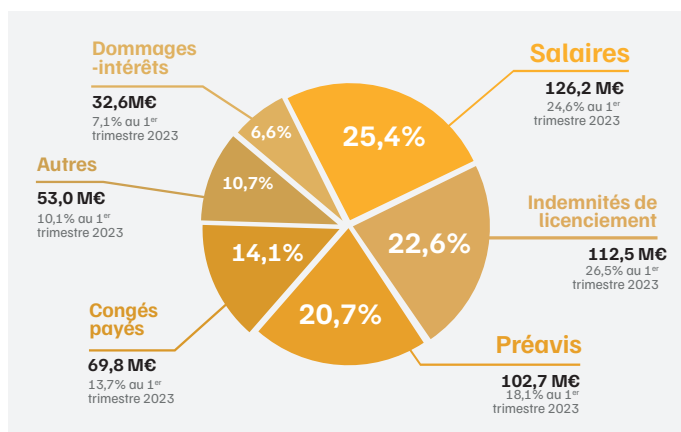
## Des avances majoritairement réalisées au titre des salaires

Les natures de créance les plus importantes sont les salaires, les indemnités de licenciement et le préavis qui représentent respectivement 25,4%, 22,6% et 20,7% des montants avancés au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

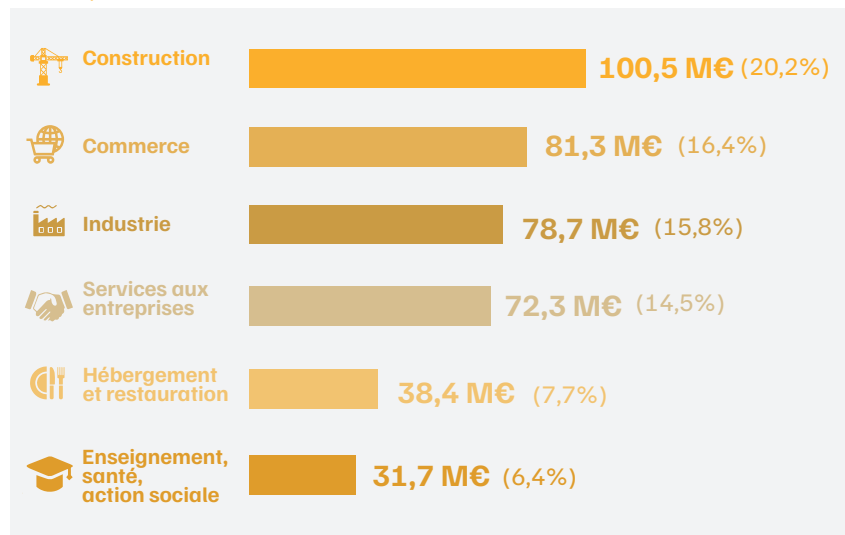
**Clé de lecture :** 496,8 M€ ont été avancés au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 dont 126,2 M€ au titre des salaires (soit 25,4%).

\* Dans la catégorie «Autres» sont listées les créances : DIF-CRP, DIF-CSP, le délai de réflexion et les créances DIVERS autres que les dommages-intérêts.

### Avances par nature de créance



### Avances par secteur d'activité



## Le secteur de l'enseignement, santé, action sociale en forte augmentation

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les 6 principaux secteurs d'activité concentrent plus de 81% des avances.

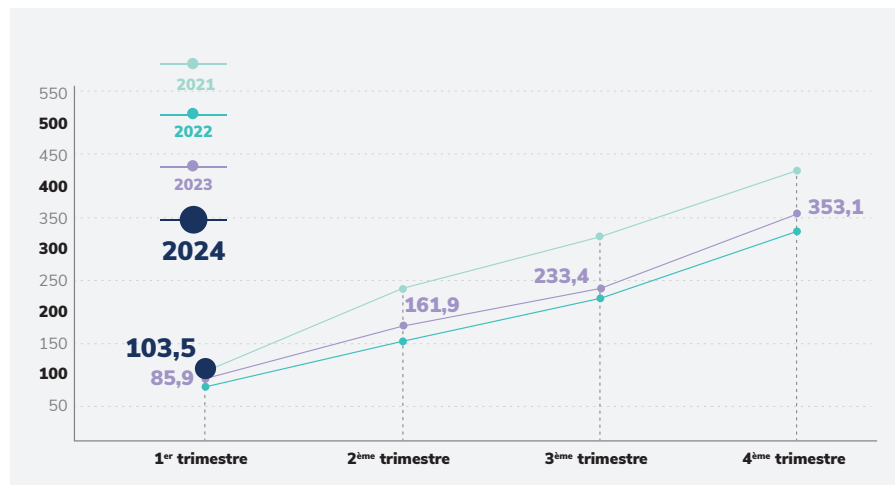
La construction, le commerce et l'industrie sont les secteurs les plus représentés avec respectivement 20,2%, 16,4% et 15,8% des avances versées au cours du trimestre.

L'augmentation des avances est particulièrement marquée dans le secteur de l'enseignement, santé, action sociale (+91,3%) alors que le secteur du commerce est en recul (-10,9%) par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

**Clé de lecture :** 496,8 M€ ont été avancés au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 dont 100,5 M€ dans le secteur de la Construction (soit 20,2%).

# Récupérations

Montants récupérés (en millions d'euros - montants cumulés en fin de trimestre)



## Des récupérations en hausse

Les montants récupérés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 s'élèvent à 103,5 M€ contre 85,9 M€ au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, soit une progression de 20%.

Cette hausse doit être replacée dans un contexte de faible niveau des récupérations en 2022 et en 2023.

Il faut remonter à 2021 pour observer un niveau similaire de récupérations au cours du 1<sup>er</sup> trimestre (107,8M€).

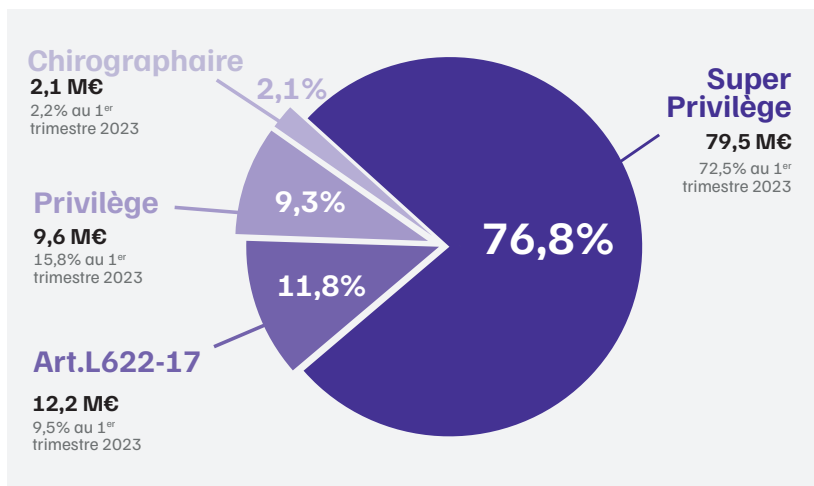


**Clé de lecture :** Au 31 mars 2024, 103,5 M€ ont été récupérés depuis le début de l'année.

## Trois quarts des montants récupérés au titre du superprivilège

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, 79,5 M€ ont été récupérés au titre des créances superprivilégiées, ce qui représente 76,8% des montants récupérés au cours du trimestre (contre 72,5% au 1<sup>er</sup> trimestre 2023).

Récupérations par rang de créance



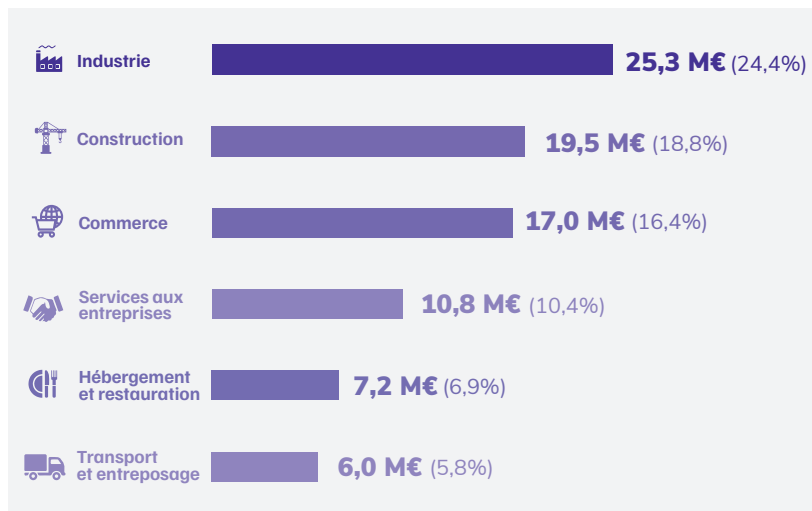
**Clé de lecture :** 103,5 M€ ont été récupérés au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 dont 79,5 M€ au titre du superprivilège (soit 76,8%).

## Près d'un quart des récupérations dans l'industrie

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les 6 principaux secteurs d'activité concentrent près de 83% des montants récupérés.

Au premier rang, le secteur de l'industrie représente 24,4% des montants récupérés sur cette période. Le secteur de la construction est en deuxième position avec 18,8% des montants récupérés.

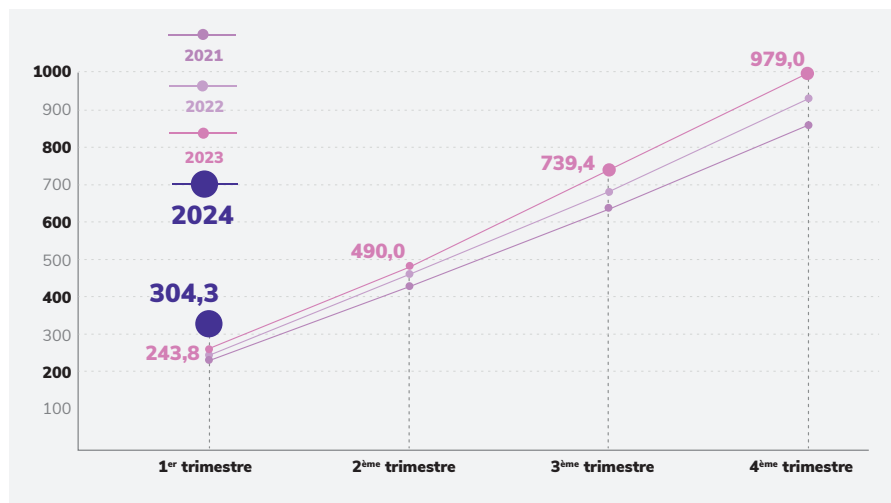
Récupérations par secteur d'activité



**Clé de lecture :** Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, le secteur de l'industrie représente 24,4% des montants récupérés, soit 25,3 M€.

# Cotisations

Montants des cotisations (en millions d'euros - montants cumulés en fin de trimestre)



## Hausse des cotisations recouvrées au 1<sup>er</sup> trimestre 2024

Selon les estimations de l'Urssaf Caisse Nationale, 304,3 M€ ont été recouvrés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 contre 243,8 M€ effectivement recouvrés au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, soit une hausse de 24,9%. Cette hausse est imputable au relèvement du taux de cotisation à 0,20% qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.



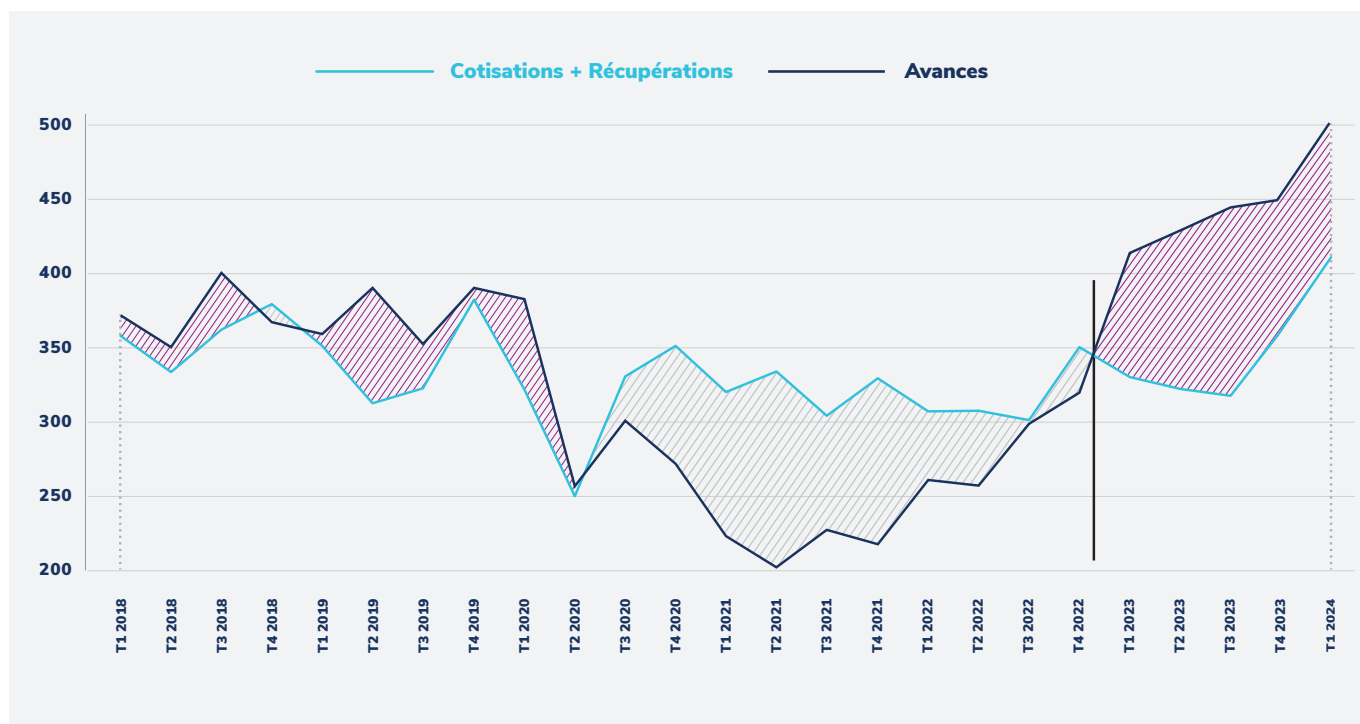
**Clé de lecture :** Au 31 mars 2024, les cotisations recouvrées depuis le début de l'année s'élèvent à 304,3 M€.

## Des recettes encore inférieures aux montants avancés

Bien que les cotisations recouvrées et les récupérations soient en hausse au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, le niveau des avances reste supérieur à celui des recettes opérées par le régime AGS au cours de ce trimestre.

Les recettes issues des récupérations et des cotisations ont couvert 82,1% des montants avancés au cours de ce 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Ainsi 17,9% des montants avancés au cours de ce trimestre ont été financés par prélèvement sur la trésorerie de l'AGS (soit 89 M€ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Evolution trimestrielle des cotisations, récupérations et avances (en millions d'euros)





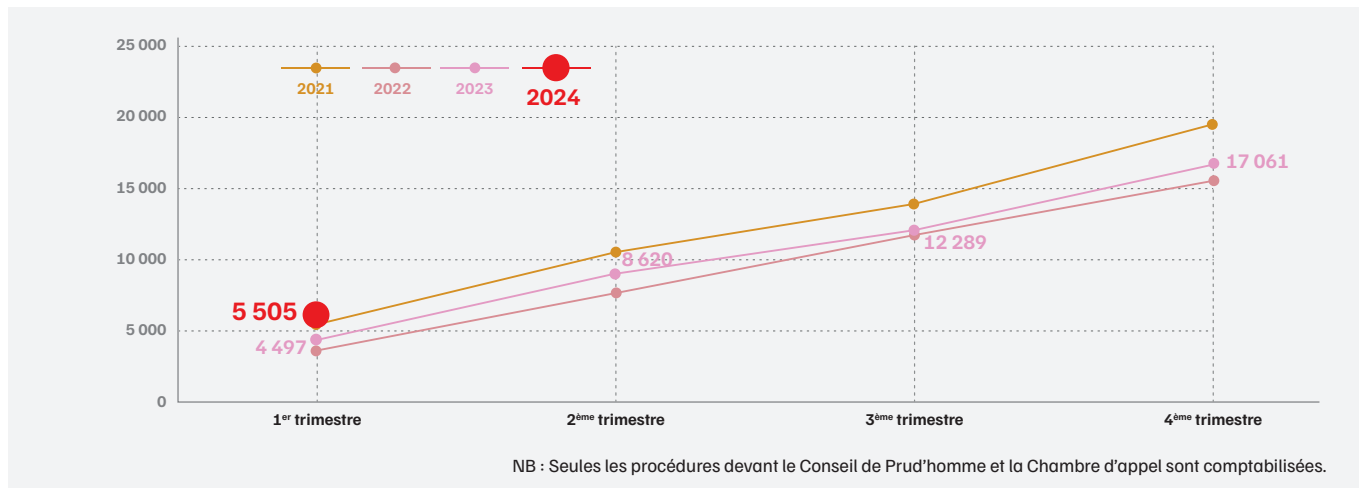
# Activité juridictionnelle

## Activité prud'homale en progression

Plus de 5 500 salariés ont saisi les juridictions sociales au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, soit une augmentation de 22,4% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Si ce nombre est en progression, il reste encore inférieur aux chiffres observés au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 (6 680) avant la crise sanitaire.

Nombre de salariés dans les litiges prud'homaux (cumul en fin de trimestre)



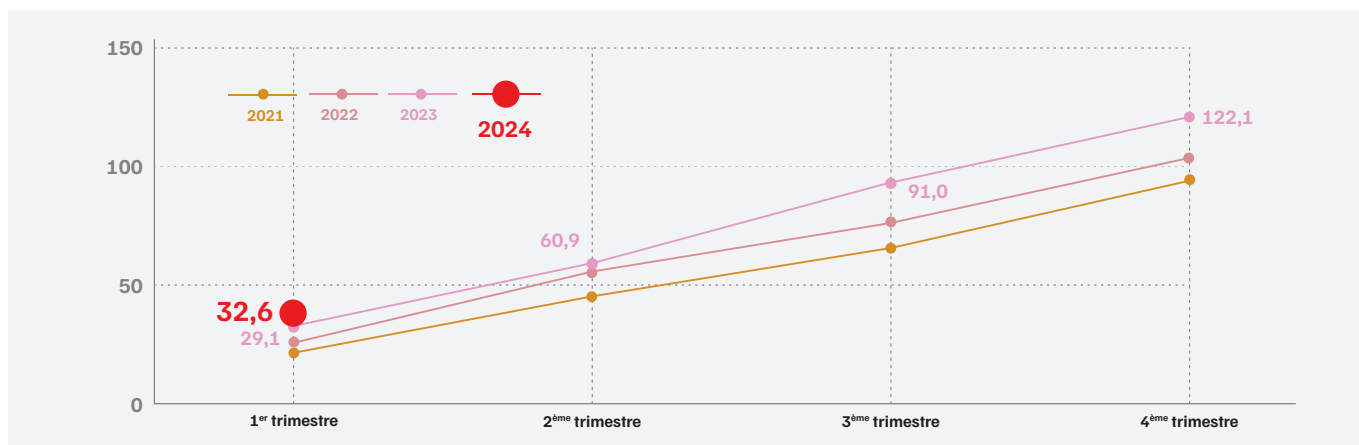
**Clé de lecture :** Au 31 mars 2024, 5 505 salariés ont saisi les juridictions sociales depuis le début de l'année.

## Augmentation des avances versées au titre des dommages et intérêts

32,6 M€ ont été versés par l'AGS au titre des dommages et intérêts au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, soit une hausse de 3,5 M€ (+11,9%) par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

*\*Les avances effectuées au titre des dommages et intérêts concernent les sommes versées dans le cadre des contentieux prud'homaux. A l'origine, le périmètre de la garantie AGS portait sur des créances alimentaires (salaires, congés payés...). Au gré des jurisprudences, son champ d'intervention a été étendu à divers dommages et intérêts en relation avec le contrat de travail.*

Montant des dommages et intérêts (en millions d'euros - montants cumulés en fin de trimestre)



**Clé de lecture :** Au 31 mars 2024, 32,6 M€ ont été avancés en dommages et intérêts depuis le début de l'année.

## Lutte contre la fraude

L'AGS reste mobilisée dans la lutte contre les fraudes. Elle poursuit ses actions au regard de situations d'escroquerie caractérisées ou de tentatives d'escroquerie.

### Actions pénales en cours au 31/03/2024

Nombre de dossiers en cours

62

Enjeu financier

34,6

Millions d'euros

# Perspectives économiques

Le regard de Denis Ferrand, Directeur Général de Rexecode

## Défaillances d'entreprises : records en vue

Après trois années de très faible niveau, le nombre d'entreprises défaillantes a soudainement remonté en 2023 pour s'inscrire à 56 500 unités (41 350 en 2022). Il a ainsi rejoint son niveau moyen (56 300 unités) observé lors des cinq années ayant précédé la pandémie tout en restant sous leur record à 65 000 unités enregistré suite à la crise de la zone euro en 2014-2015. Ce record pourrait toutefois être au moins égalé en 2024, les dernières données mensuelles ne montrant pas d'accalmie. Compte tenu d'un environnement macroéconomique peu porteur cette année (+0,4 % du croissance du PIB dans nos dernières prévisions), il est même probable que cette barre de 65 000 unités soit franchie. Après la « normalisation » en 2023, c'est donc d'une nouvelle accélération qu'il faudra probablement parler pour 2024.

Au-delà des chiffres agrégés, un point préoccupant tient à la composition des défaillances. Elles concernent des entreprises à effectif moyen plus élevé que lors de la précédente envolée des défaillances. Plus qu'une configuration sectorielle particulière, ce sont les modèles économiques d'entreprises ayant eu un fort recours passé à l'endettement du fait de taux très bas pendant toute la décennie écoulée qui sont mis en défaut.

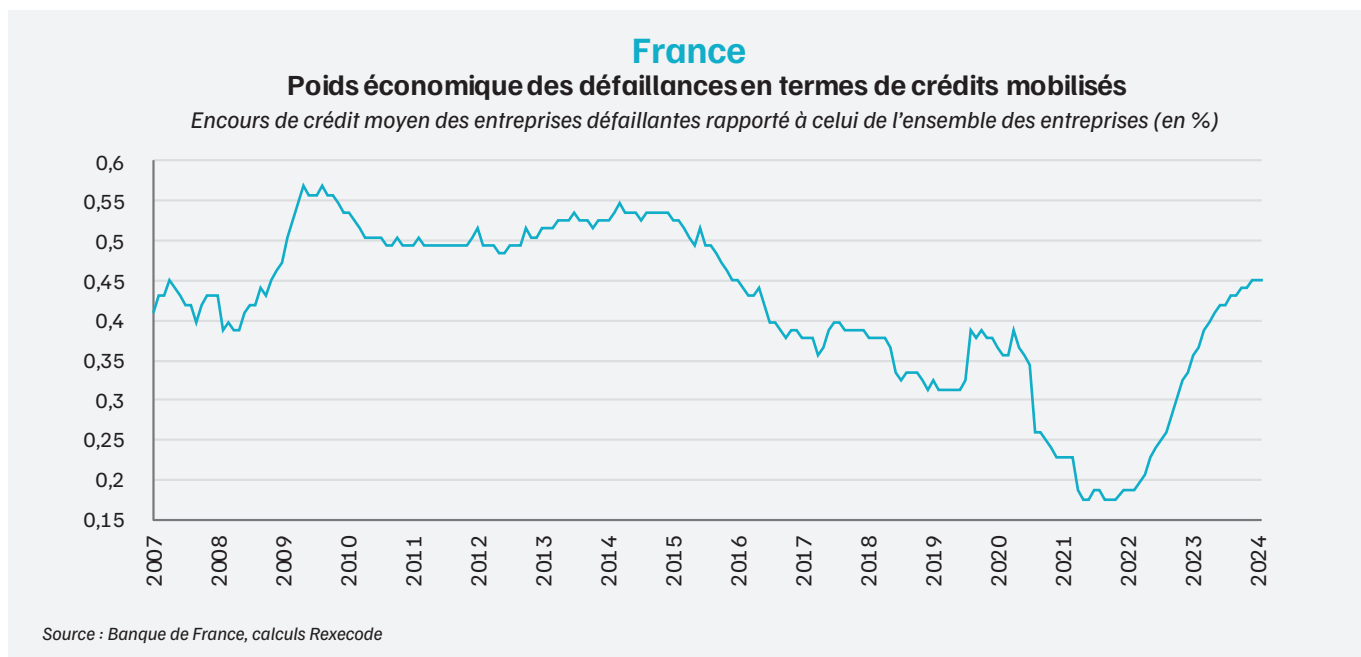
## Les défaillances frappent plus fortement les moyennes et grandes structures

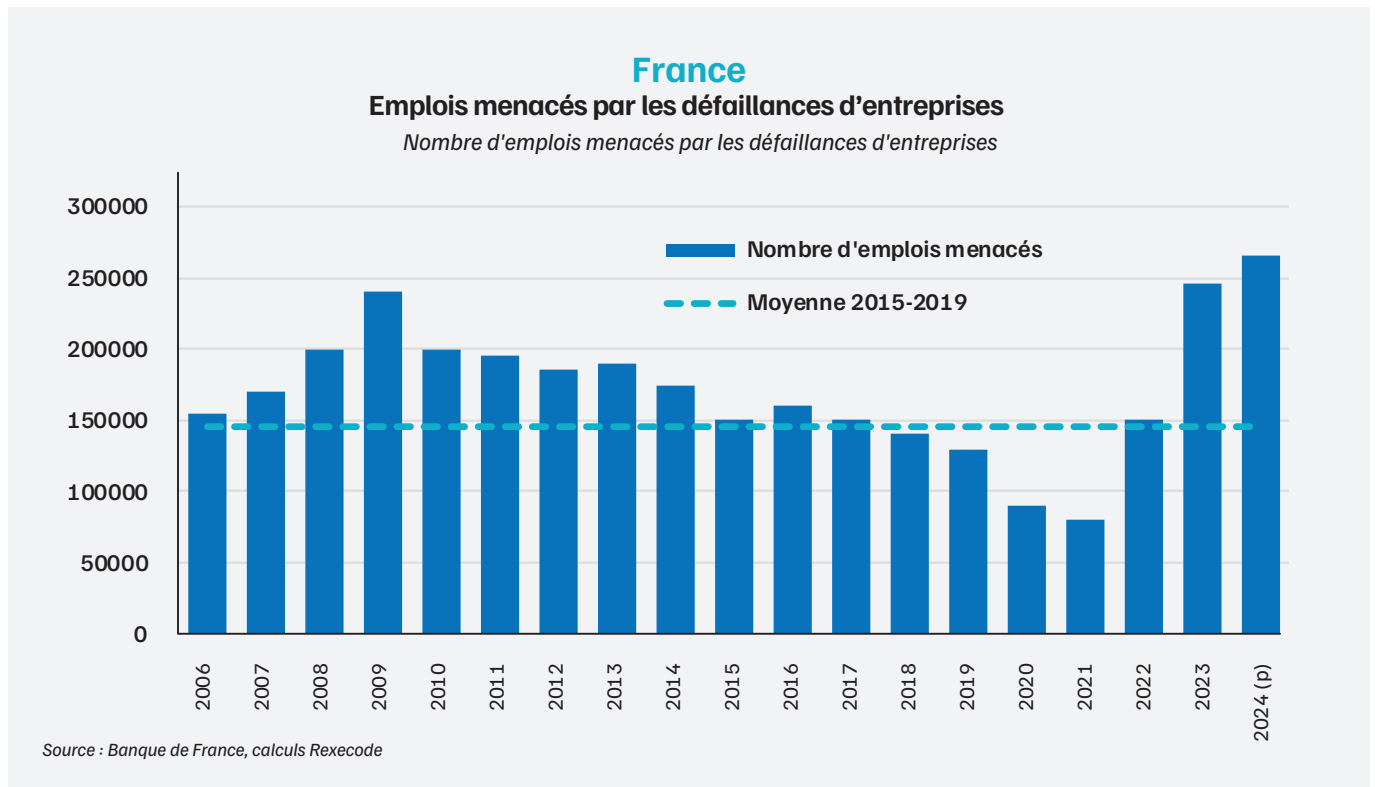
Une fois les microentreprises exclues, soit hors entreprises de moins de 10 personnes et ayant un chiffre d'affaires

ou un bilan inférieur à 2 millions d'euros, la remontée des défaillances est en effet bien plus vive que dans les chiffres agrégés. Pendant les cinq années antérieures à la crise Covid, elles tournaient autour de 225 unités par mois. Ce chiffre a bondi et égalé son record historique en janvier 2024 avec 450 unités défaillantes. Sur l'ensemble de l'année 2023, les défaillances hors microentreprises ont été supérieures de 70 % à leur niveau moyen de 2015/2019. La forte hausse récente des défaillances de cette catégorie d'entreprises a ainsi quasi-entièrement compensé les sous-défaillances nées de la mise en sommeil des procédures intervenue pendant et post-pandémie.

## Le poids économique des entreprises défaillantes est en nette hausse

Assez logiquement, la remontée des défaillances d'entreprises de grande et de moyenne taille entraîne un coût économique croissant. Le poids que représentent les crédits des entreprises défaillantes dans l'ensemble de l'encours des crédits bancaires (0,45 %) est désormais nettement supérieur à 2019 (inférieur à 0,4 %), mais encore moindre qu'en 2014. Nous estimons le nombre d'emplois menacés par les défaillances d'entreprises à près de 250 000 emplois. Il est donc très supérieur à celui de 2019 (130 000 d'après la Banque de France) ainsi qu'à celui du précédent point haut de 2009. De manière générale, le coût de cette remontée des défaillances en termes de valeur, de créances, de capital est élevé.





## Caractéristiques des entreprises défaillantes : endettées et fragiles financièrement

Sur le plan sectoriel, la situation s'aggrave sérieusement dans les activités immobilières et désormais plus largement dans le bâtiment. Le secteur des transports routiers est également en souffrance, et le secteur de l'hébergement et la restauration a récemment vu sa situation se dégrader. A l'inverse, l'industrie affiche une belle résilience et continue d'ailleurs d'être un des seuls secteurs créateurs nets d'emploi.

Outre l'aspect sectoriel, la caractéristique commune des entreprises défaillantes est la dégradation de leur situation financière suite à un choc négatif d'activité. Des récents travaux de la Banque de France montrent que les entreprises défaillantes en 2022 ont connu une perte de chiffre d'affaires 3 à 4 fois supérieure durant la pandémie en 2020 par rapport à l'ensemble des entreprises en activité. Même en restreignant le champ aux entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat (PGE), les

entreprises défaillantes ont connu des baisses d'activité bien supérieures. Par ailleurs, les entreprises déclarées en défaut présentent un ratio de levier (endettement rapporté à l'actif total) nettement plus dégradé que celui des entreprises non défaillantes. Dit autrement, ce sont essentiellement les entreprises les plus fragiles financièrement et les plus endettées qui connaissent cette situation. Leur modèle de financement fondé sur le roulement d'une dette à taux faible a été ainsi violemment percuté par la remontée de ces derniers.

Notons enfin que les entreprises défaillantes sont souvent les moins productives. Des travaux de la Banque de France (Bureau et Libert 2016) montrent que les entreprises défaillantes sont identifiables bien en amont d'un défaut de paiement puisqu'elles présentent en moyenne une productivité inférieure de 30 % à la moyenne des entreprises existantes un an avant l'enregistrement de leur défaillance. Un processus de recomposition et de redynamisation du tissu productif s'opèrerait ainsi par l'exercice des défaillances.

Retrouvez **les Chiffres AGS** sur notre site Internet  
[www.ags-garantie-salaires.org](http://www.ags-garantie-salaires.org)

**Les statistiques exclusives sur la garantie des salaires**

Ce bulletin statistique trimestriel présente des statistiques exclusives sur la garantie des salaires et les activités de l'AGS dans le cadre des procédures collectives.

Dans chaque numéro, vous retrouvez notamment des chiffres clés sur l'activité de l'AGS, un focus sur les entreprises impactées et l'ouverture de procédures collectives, le nombre de salariés bénéficiaires de la garantie ainsi qu'une analyse de Denis Ferrand (Rexecode) sur la situation et les prévisions économiques.



Et retrouvez notre actualité sur **notre page LinkedIn**



AGS - La garantie des salaires



*L'AGS a l'objectif permanent de partager avec un public élargi les statistiques exclusives qu'elle détient dans les procédures collectives. Les données proviennent du système d'information décisionnel de l'AGS.*



Plus d'informations sur la garantie des salaires, l'AGS, les statistiques annuelles et trimestrielles sur Internet :

[ags-garantie-salaires.org](http://ags-garantie-salaires.org)

AGS  
 37 rue du rocher - 75008 Paris  
 Tél. : 01 55 50 23 00 - Fax : 01 56 02 65 56  
 E-mail : [agscommunication@delegation-ags.fr](mailto:agscommunication@delegation-ags.fr)

**LES CHIFFRES AGS**

**Le Bulletin statistique trimestriel de la garantie des salaires n°45**

Avril 2024. Édité par l'AGS, 37 rue du rocher, 75008 Paris.  
 Directeur de la publication : Antonin Blanckaert, Directeur général de l'AGS - Conception et diffusion : Communication et Pôle Etudes et Statistiques – gratuit – Direction artistique : Andrea Costa -  
 Dépôt légal : Avril 2024 - n°ISSN 2679-0319